

**Direction Commande publique**

**OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHÉ ' TRAVAUX DE  
CRÉATION D'UN NOUVEL ÉTAGE ET DE MISE EN CONFORMITÉ DU PARKING  
DE LA VALETTE ' N°201914 LOT 5 ÉLECTRICITÉ ALARME INCENDIE  
CLIMATISATION**

La Maire de la Commune d'Annonay,

Vu les articles L.2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique,

Vu la délibération n°204.2017 du 10 juillet 2017 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu la décision n°DM-2019-136 du 26 juin 2019 relative à l'attribution du marché,

Considérant que la commune d'Annonay souhaite ajouter des prestations,

**DECIDE**

**Article 1**

La conclusion d'un avenant n°1 au marché désigné en objet avec la société LAPIZE DE SALLEE sise ZI de Marenton CS 50155 07104 ANNONAY CEDEX pour un montant en plus-value de 2 966.37 € HT, soit 3 559.64 € TTC.

Le nouveau montant du marché est donc : 275 558.16 € T.T.C.

**Article 2**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée aux sociétés désignées ci-dessus.

REÇU À LA  
Sous-PREFECTURE  
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

27 MAI 2020

**Article 3**

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

**Article 4**

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le 26 mai 2020 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 26 mai 2020

La Maire

Antoinette SCHERER

